

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Collège Simone de Beauvoir à Vitrolles. Restructuration et extension des sanitaires des élèves de la cour du collège : validation de l'avant-projet définitif.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- l'avant-projet définitif de l'opération de restructuration et d'extension des sanitaires des élèves de la cour du collège Simone de Beauvoir à Vitrolles,
- le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 225 000,00 € H.T. soit 270 000,00 €T.T.C.
- le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement GREGOIRE et MATTEO SARLEC, représenté par Monsieur Gilbert MATTEO, mandataire, d'un montant de 23 750,00 €H.T. soit 28 500,00 €T.T.C. et le taux de rémunération à 10,56 % sur la base duquel sera conclu l'avenant n°2 de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

